

DES NOUVELLES, BONNES NOUVELLES !

(Nouvelle non-éditée)

Règlement du concours

Article 1

L'association « Au fil de l'Aire » en collaboration avec la Codecom « Entre Aire et Meuse » organise un concours de nouvelles en langue française ouvert à toute personne âgée de plus de seize ans.

Article 2

Le thème de ce concours est libre.

Article 3

Chaque auteur présentera une nouvelle originale et inédite.

Article 4

Les nouvelles ne devront pas dépasser 10000 caractères maximum (espaces compris) et obéir aux normes suivantes :

- format 21x29,7 cm***
- caractère 12***
- interligne 1,5***
- pages numérotées***

Article 5

Les textes devront comporter un titre et ne pas être signés. Afin de préserver l'anonymat du concours, le titre de la nouvelle sera reporté sur une feuille séparée reprenant le nom, l'âge et les coordonnées de l'auteur (adresse, photo, mail, téléphone).

Article 6

Les nouvelles seront envoyées en double exemplaire (imprimées et non agrafées) accompagnées de deux

enveloppes longues timbrées (tarif : -20g) libellées au nom de l'auteur à :

« Des nouvelles, bonnes nouvelles ! »

Association « Au fil de l'Aire »

Bibliothèque

13 rue du four

55260 Pierrefitte-sur-Aire

Tél : 0329750672 ou 0611624446

Mail : contact@desnouvellesbonnesnouvelles.fr

Article 7

Les nouvelles seront envoyées avant le 31 octobre 2016 (cachet de la poste faisant foi). Pour le bon fonctionnement des comités de lecture et du jury, il est souhaitable de ne pas envoyer son texte au dernier moment.

Article 8

Le droit d'inscription est gratuit.

Article 9

Les résultats seront proclamés à l'occasion de la soirée « DES NOUVELLES, BONNES NOUVELLES ! » le 1^{er} avril 2017 à Pierrefitte-sur-Aire et seront consultables les jours suivants sur le site internet de l'association : desnouvellesbonnesnouvelles.fr

Article 10

Les prix :

-1^{er} prix : 400€

-2^e prix : 300€

-3^e prix : 200€

- des recueils de nouvelles récompenseront les sept autres sélectionnés.

Article 11

Le jury, souverain, est composé du groupe lecture de l'association « Au fil de l'Aire » qui retiendra 10 nouvelles et les proposera par la suite à d'autres lecteurs (une centaine) qui donneront leur préférence entre les 10 nouvelles sélectionnées.

Article 12

Le jury se réserve le droit de ne pas attribuer tous les prix en fonction du nombre et de la qualité des textes présentés.

Article 13

Les organisateurs du concours se réservent tout droit pour diffuser, éditer et utiliser les textes primés pendant un an. Les gagnants autorisent gracieusement la citation de leur nom, la reproduction de leur photo ainsi que la publication à des fins de promotion ou d'information liées au présent concours.

Article 14

La participation au concours entraîne la pleine adhésion à ce règlement et l'acceptation sans réserve des décisions du jury.